



## Procès-verbal du 08 mai 2023

**Procès-verbal d'une séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 08 mai 2023 à 20h00, au lieu ordinaire des séances, soit la salle municipale de Saint-Norbert, 2150 rue Principale, à laquelle sont présents :

**Madame la mairesse :** **Sonia Desjardins**

**Mesdames les conseillères :** **Marie-Michèle Paradis**

**Denyse Riquier**

**Messieurs les conseillers :** **Michel Mondoux**

**Yvan Lapointe**

**Patrick Pilon**

**Absent :** **Sébastien Houle**

**Les membres présents forment quorum sous la présidence de Madame la mairesse, Sonia Desjardins.**

*Est aussi présente, madame Cindy Bélec, directrice générale/greffière-trésorière*

### ADMINISTRATION

1. **Ouverture de la séance** par Madame la mairesse, Sonia Desjardins à 20h18, considérant la consultation publique pour le dépôt du second projet du Règlement 426 sur les établissements d'hébergement touristique tenue à 20h.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour se lit comme suit :

2023-05-145

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 10 avril 2023
4. Finances
- RESSOURCES HUMAINES**
5. Embauche coordination camp de jour
6. Embauche aides-animateurs, animateurs camp de jour et responsable du service de garde
7. Embauche soutien administratif et développement du territoire local (FRR)
8. Embauche agent de développement
9. Demande de codes d'accès
- RÈGLEMENT**
10. Dépôt du second projet de règlement 426
- VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS**
11. Achat de couteaux pour le tracteur
12. Contrat pour entretien annuel de borne sèche
13. Demande PPA-CE
- ENTRETIEN BÂTIMENTS**
14. Dons et ventes de meubles municipaux
15. Demande au Fonds du Canada pour les espaces culturels
- ENVIRONNEMENT**
16. Sondage fosses septiques
17. Demande d'informations à la MRC concernant les fosses septiques
- DEMANDES**
18. Demande Zone Bayonne
19. a. Dérogation mineure
- b. Demande de modification au règlement de zonage 131, article 4.5.1 → AJOUT

#### BIBLIOTHÈQUE, LOISIRS ET CULTURE

20. Entérinement frais de service de garde
21. Budget inauguration bibliothèque
22. Budget festivités de la Saint-Jean-Baptiste
23. Achat coroplaste
24. Achat de paniers cadeaux « nouveaux arrivants propriétaires»
25. Impression et vente de livres curé Lavallée
26. Achats de cadres et de laminés pour le 175<sup>e</sup>
27. Installation de toilettes chimiques

#### SUIVIS ET AFFAIRES NOUVELLES

28. Bilan de la rencontre avec le MTQ
29. Période de questions
30. Levée de la séance

Il est proposé par Patrick Pilon et appuyé par Yvan Lapointe d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié avec l'ajout du point 19.b

### 3. **Adoption du procès-verbal du 10 avril 2023**

#### 2023-05-146

La greffière est dispensée de la lecture du procès-verbal, ce dernier ayant été distribué au préalable, les conseillers en ont pris connaissance.

Il est proposé par Denyse Riquier et appuyé par Michel Mondoux d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 avril 2023.

Mme la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

### 4. **Finances**

#### 2023-05-147

Considérant que les crédits nécessaires sont disponibles;

Considérant que les élus ont pris connaissance de la liste des paiements émis, des comptes à payer, salaires nets pour la période du 11 avril au 05 mai 2023;

Déboursés pour la période	55 000,52\$
Comptes à payer pour la période	156 195,57\$
Sommaire des salaires pour la période	17 947,10\$

Il est proposé par Denyse Riquier et appuyé par Michel Mondoux d'approuver la liste des paiements émis et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour la période mentionnée.

Mme la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### RESSOURCES HUMAINES

### 5. **Embauche coordination camp de jour**

#### 2023-05-148

Considérant le besoin de combler le poste de coordination du camp de jour pour la saison 2023;

Considérant que monsieur Lucas S. De Carufel a manifesté son intérêt pour le poste et qu'il possède l'expérience requise en ayant déjà occupé ce poste;

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par Marie-Michèle Paradis et appuyé par Patrick Pilon de procéder à l'embauche de monsieur Lucas S. De Carufel pour combler le poste de coordination du camp de jour pour la saison 2023, selon les conditions de la politique de travail.

Mme la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**6. Embauche aides-animateurs, animateurs camp de jour et responsable du service de garde**

2023-05-149

Considérant le besoin de la municipalité de Saint-Norbert de combler les postes d'aides-animateurs, d'animateurs et d'un.e responsable du service de garde;

Considérant que des entrevues ont été effectuées;

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par Yvan Lapointe et appuyé par Marie-Michèle Paradis de procéder à l'embauche de deux (2) aides-animateurs, deux (2) animateurs et d'un.e responsable du service de garde du camp de jour pour la saison 2023, selon les conditions de la politique de travail.

Mme la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**7. Embauche soutien administratif et développement du territoire local (FRR)**

2023-05-150

Madame Denyse Riquier prend la parole pour mentionner qu'elle doit s'abstenir sur ce point, car un candidat avait un lien de parenté avec elle. Elle ajoute ne pas avoir participé à aucune rencontre concernant le processus d'embauche du poste mentionné.

Considérant que la subvention reçue des Fonds régions et ruralité pour l'embauche d'un soutien administratif et de développement du territoire local en partenariat avec la municipalité de Saint-Cléophas de Brandon;

Considérant que des entrevues ont été effectuées;

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par Yvan Lapointe et appuyé par Patrick Pilon de procéder à l'embauche de madame Annie Leduc pour le poste de soutien administratif et de développement du territoire local. Que ses heures de travail soient réparties à part égal entre la Municipalité de Saint-Norbert et la Municipalité de Saint-Cléophas de Brandon et selon les conditions de la politique de travail.

Mme la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**8. Embauche agent de développement**

2023-05-151

Considérant le besoin de la municipalité de Saint-Norbert de combler le poste d'agent de développement;

Considérant que la municipalité souhaite saisir les opportunités de subventions en lien avec le domaine culturel;

Considérant qu'un candidat possède de l'expérience dans la recherche de subventions;

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par Michel Mondoux et appuyé par Denyse Riquier de procéder à l'embauche contractuelle de monsieur Vincent Drieu pour combler le poste d'agent de développement pour la durée requise pour les demandes de subventions, soit pour mai et juin, selon les conditions de l'entente de travail.

Mme la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**9. Demande de codes d'accès**

2023-05-152

Considérant que Sabryna Caron-Maltais occupe le poste de soutien administratif et qu'elle doit effectuer des transactions bancaires et des dépôts de documents;

En conséquence et pour ce motif;

Il est proposé par Michel Mondoux et appuyé par Patrick Pilon d'autoriser la demande de codes d'accès pour le site AccèsD et clicSÉCUR pour Sabryna Caron-Maltais.

Mme la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **RÈGLEMENT**

### **10. Dépôt du second projet du Règlement 426 sur les établissements d'hébergement touristique**

**2023-05-153**

Il est proposé par Yvan Lapointe et appuyé par Denyse Riquier que le second projet de règlement numéro 426, portant sur l'hébergement touristique temporaire soit déposé à cette séance et que son adoption sera effectuée lors d'une prochaine séance.

#### **RÈGLEMENT 426 SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE MODIFIANT LE RÈGLEMENT 131 SUR LE ZONAGE ET LE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF D'URBANISME 135**

ATTENDU qu'une municipalité peut procéder à des modifications de ses règlements d'urbanisme conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q.R., c. A - 19,1);

ATTENDU qu'un avis de motion est donné lors de la séance ordinaire du 10 avril 2023;

ATTENDU que la Loi sur l'hébergement touristique et le Règlement sur l'hébergement touristique, du gouvernement du Québec, sont entrés en vigueur le 1er septembre 2022, cette loi remplace la Loi sur les établissements d'hébergement touristique;

ATTENDU que le Conseil souhaite encadrer l'implantation des résidences de tourisme sur son territoire;

ATTENDU qu'en vertu du paragraphe 3 de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme une municipalité peut régir, par zone ou secteur de zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés et qu'en vertu du paragraphe 18 du même article, elle peut régir les constructions et usages dérogatoires protégés par les droits acquis;

ATTENDU que ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Norbert a adopté un règlement de zonage portant le numéro 131 (modifié par les règlements : 144-145-161-162-175-177-178-198-199-216-219-233-248-257-263-266-267-272-284-302-305-309-311-321-330-336-341-352-370 et 374);

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2 BUT**

Le but du présent règlement est d'encadrer les établissements d'hébergement touristique et de créer la sous-classe d'usage commercial « Résidence de tourisme » et de la contingenter dans les zones AA, AB, AC, AD et AE.

#### **ARTICLE 3 DÉFINITION**

L'article 2.4 du règlement numéro 135 intitulé "règlement administratif de la municipalité de Saint-Norbert", est modifié par l'ajout des définitions suivantes :  
ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE : Un établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement, tels un lit, une chambre, une suite, un appartement, un prêt-à-camper ou un site pour camper est offerte en location à des touristes contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours.

ÉTABLISSEMENT DE RÉSIDENCE PRINCIPALE (ERP) : Établissement où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place.

ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE JEUNESSE : Un établissement de l'un ou l'autre des deux types suivants, dont :

- au moins 30 % des unités d'hébergement consistent en des lits offerts dans un ou plusieurs dortoirs ;
- l'hébergement est principalement offert dans le cadre d'activités s'adressant principalement aux personnes défavorisées ou handicapées.

RÉSIDENCE PRINCIPALE : Le domicile d'une personne physique qui y demeure de façon habituelle et y centralise ses activités familiales et sociales et dont l'adresse correspond à celle qu'elle indique auprès de la plupart des ministères et organismes du gouvernement.

RÉSIDENCE DE TOURISME : Établissements, excluant les établissements de résidence principale, où est offert de l'hébergement, sur une période de 31 jours et moins, en maisons ou chalets meublés, incluant un service d'autocuisine.

#### ARTICLE 4 CERTIFICAT

L'article 3.4.9 du règlement numéro 135 intitulé "règlement administratif de la municipalité de Saint-Norbert", est créé et est constitué de ce qui suit :

##### 3.4.9 ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

Afin d'obtenir l'avis de conformité exigé par la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ), Camping Québec ou Fédération des pourvoiries du Québec, le requérant doit obtenir au préalable un certificat d'autorisation de la municipalité.

Ce certificat est renouvelable le 1er mars de chaque année, le fait de ne pas renouveler et d'offrir de l'hébergement touristique constitue une infraction au sens du présent règlement.

Les informations fournies doivent prouver que les installations septiques en place ne contreviennent pas au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q2-r.22.

#### ARTICLE 5 TARIFICATION

L'article 3.2.2 du règlement numéro 135 intitulé "règlement administratif de la municipalité de Saint-Norbert", est modifié par l'ajout à la toute fin du tarif suivant :

Établissement d'hébergement touristique 1000 \$ annuellement  
(Renouvelable le 1er mars de chaque année)

#### ARTICLE 6 NORMES RELATIVES AUX RÉSIDENCES DE TOURISME

L'article 5.9 du règlement numéro 131, intitulé : « Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Norbert » est créé et est constitué de ce qui suit :

##### 5.9 RÉSIDENCES DE TOURISME

###### 5.9.1 USAGE

L'usage de « résidence de tourisme » est autorisé uniquement à l'intérieur d'une habitation unifamiliale isolée. Une seule résidence de tourisme est permise par lot.

###### 5.9.2 CONTINGEMENT

Les zones de contingentement et le nombre maximum de résidences de touristes autorisés dans chacune de ces zones sont délimités dans le tableau de contingentement suivant :

Tableau de contingentement : Nombre maximum de résidences de tourisme autorisées par zones

Zone	Nombre maximum
AA	2
AB	2
AC	2
AD	1
AE	2

Les zones identifiées dans le tableau de contingentement renvoient aux zones délimitées au plan de zonage.

#### ARTICLE 7 GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

La grille des spécifications du règlement numéro 131, intitulé : « Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Norbert » est modifié par l'ajout de l'usage Résidence de tourisme, en dessous de la ligne « Commerciaux ».

Les colonnes AA, AB, AC, AD, et AE sont modifiées par l'ajout d'un « x » à la ligne de l'usage Résidence de tourisme et par l'ajout de « 5.9 » à la ligne « normes particulières », le tout, tel qu'apparaissent à l'Annexe A du présent règlement.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Sonia Desjardins  
Mairesse

Cindy Bélec  
Directrice générale, Greffière & Trésorière

Avis de motion : 10 avril 2023  
Dépôt de projet : 10 avril 2023  
Avis public : 13 avril 2023  
Consultation citoyenne : 08 mai 2023  
2e dépôt de projet : 08 mai 2023  
Avis public de consultation référendaire :  
Adoption du règlement :  
Certificat de conformité :  
Entrée en vigueur :

ANNEXE A

Municipalité de Saint-Norbert																		
LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS																		
Usages	ZONES																	
	AA	AB	AC	AD	AE	AF	AG	RA-1	RA-2	RB	RC	RD	RE	RF	CA	IA	IB	IC
<b>Résidentiels</b>																		
unifamiliales isolées	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x				x			
unifamiliales jumelées	x	x	x	x	x	x	x			x	x				x			
unifamiliales contigües										x								
bifamiliales isolées										x			x		x			
bifamiliales jumelées										x			x		x			
trifamiliales isolées										x		x	x		x			
trifamiliales jumelées													x		x			
multifamiliales (4 logements max.)										x		x	x	x	x			
multifamiliales (+ de 4 logements)													x		x			
multifamiliales communautaires													x					
maisons mobiles	x	x	x	x	x	x	x											
<b>Commerciaux</b>																		
résidence de tourisme	x	x	x	x	x													
commerces de vente aux détails	x	x	x	x	x	x	x								x			
commerces de services	x	x	x	x	x	x	x								x			
commerce de vente en gros	x	x	x	x	x	x	x											
<b>Publiques</b>																		
parcs et terrains de jeux								x										
utilisations publiques															x			
<b>Industriels</b>																		
industries	x		x		x	x	x									x	x	x
carrières et sablières	x	x	x	x		x	x								x			
<b>Agricoles</b>																		
agriculture	x	x	x	x	x	x	x											
agriculture type 2							x	x									x	x
<b>Marges</b>																		
marge avant	6	6	6	6	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	6	6	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
marge arrière	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
marges latérales	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
<b>Normes particulières</b>																		
	5.9 8.1.4	5.9 8.2.4	5.9 8.3.4	5.9 8.2.4	5.9 8.14	5.9 8.15	5.9 8.16	8.7	8.7	8.8.4	8.9	8.11	8.12	8.13	8.4			

**VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS**

**11. Achat de couteaux pour le tracteur**

**2023-05-154**

Considérant que le tracteur a besoin de nouveaux couteaux pour effectuer l'entretien de fossés municipaux;

En conséquence et pour ce motif;

Il est proposé par Patrick Pilon et appuyé par Michel Mondoux de procéder à l'achat et l'installation des couteaux.

Mme la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**12. Contrat pour entretien annuel de borne sèche**

**2023-05-155**

Considérant que la municipalité doit effectuer l'entretien et les tests requis pour la conformité de la borne sèche;

En conséquence et pour ce motif;

Il est proposé par Michel Mondoux et appuyé par Patrick Pilon de procéder à l'octroiement du contrat d'entretien de la borne sèche à monsieur Stéphane Bourgelas de la compagnie Solution d'eau Bourgelas qui a procédé à l'installation.

Mme la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **13. Demande PPA-CE**

**2023-05-156**

Considérant l'ouverture pour les demandes du Programme d'aide à la voirie locale, sous-volet; Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Considérant que nous avons pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration;

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par Denyse Riquier et appuyé par Michel Mondoux de procéder à l'inscription de la demande d'aide financière pour l'exercice financier 2023-2024 pour le volet Projets particuliers d'amélioration du Programme d'aide à la voirie locale pour l'installation de pancartes, le reprofilage des fossés et l'installation de glissières de sécurité.

Mme la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **ENTRETIEN BÂTIMENTS**

### **14. Dons et vente de meubles**

**2023-05-157**

Considérant que des meubles ne sont plus utilisés par la municipalité;

En conséquence et pour ce motif;

Il est proposé par Michel Mondoux et appuyé par Yvan Lapointe de procéder à la vente sous forme « Faite une offre, premier arrivé » de deux grandes armoires brunes et au don de tables carrées, de deux petites armoires brunes et de deux tablettes en bois, lors de la journée de distribution d'arbres le 13 mai 2023. Que la somme amassée sera redistribuée aux Bourses pour les finissants.

Mme la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **15. Demande au Fonds du Canada pour les espaces culturels**

**2023-05-158**

Considérant que l'initiative soutenir les fondements de l'infrastructure culturelle (financement supplémentaire 2022-2023) du Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC) qui permet d'apporter une aide ponctuelle aux bénéficiaires dont le financement a été approuvé pour un projet en cours de réalisation;

Considérant que nous avons pris connaissance des modalités d'application pour soumettre notre projet concernant la restauration de l'orgue de l'Espace culturel Jean-Pierre Ferland;

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par Marie-Michèle Paradis et appuyé par Yvan Lapointe de faire les démarches afin de vérifier l'admissibilité et de faire la demande pour les travaux de restaurations de l'Espace culturel Jean-Pierre Ferland au Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC).

Mme la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **ENVIRONNEMENT**

### **16. Sondage fosses septiques**

Des suites du sondage demandant l'avis des citoyens concernant 72 formulaires ont été reçus au bureau municipal. Les résultats de ce sondage sont 33 ménages souhaitent que les services demeurent à la MRC et 33 citoyens souhaitent que la municipalité reprenne le service et 6 citoyens font confiance à la décision de la Municipalité sur ce sujet.

### **17. Demande à la MRC concernant les fosses septiques**

**2023-05-159**

Considérant que les citoyens de St-Norbert ont manifesté leur mécontentement vis-à-vis du service de gestion des vidanges de fosses septiques de la MRC;

Considérant qu'il est spécifié sur le site web de la MRC de d'Autray concernant la gestion des matières résiduelles que les citoyens seront informés un mois d'avance du passage à leur domicile;

Considérant que la MRC détient l'information sur chacune des résidences à savoir quelles ont été vidangées et quelles ont été mesurées;

Considérant que la réglementation concernant la fréquence de vidange des fosses septiques fonctionne selon deux modes : soit la fréquence fixe, une vidange systématique au 2 ans; soit la fréquence établie selon le mesurage des boues et de l'écume;

Considérant qu'exactement la moitié des citoyens souhaitent une vidange systématique aux 2 ans et que l'autre moitié souhaitent continuer avec un système de mesures;

Considérant que la municipalité de St-Norbert souhaite que la MRC offre les 2 options, soit la vidange à fréquence fixe aux deux ans ou le vidange à fréquence établie selon le mesurage des boues et de l'écume pour que les citoyens puissent choisir, devenant ainsi utilisateur payeur;

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par Michel Mondoux, appuyé par Patrick Pilon :

Que la municipalité de Saint-Norbert fournira la liste des résidences qui souhaitent une vidange systématique aux 2 ans versus un système basé sur la mesure des boues et de l'écume;

Que les citoyens puissent choisir le mode de vidange qui leur convient et que la MRC puisse leur fournir le mode désiré conformément à la loi.

Mme la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **DEMANDES**

### **18. Renouvellement Zone Bayonne**

**2023-05-160**

Considérant que l'Organisme des bassins versant de la Zone Bayonne nous a fait parvenir une demande de renouvellement d'adhésion afin de soutenir concrètement la mission de protection, de mise en valeur et de développement durable de cette richesse collective qu'est l'eau sur le territoire des bassins versants de la Zone Bayonne;

En conséquence et pour ce motif;

Il est proposé par Yvan Lapointe et appuyé par Denyse Riquier d'autoriser l'adhésion annuelle au coût de 100\$ à l'Organisme des bassins versant de la Zone Bayonne.



Mme la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

## 19. Dérogation mineure

### 2023-05-161

#### a.

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée à la Municipalité de Saint-Norbert pour la construction d'un garage qui serait situé en cour avant pour le lot 5 958 634, situé au 1371, rang Nord;

Considérant que les élus ont pris connaissance des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui a eu lieu le 25 avril 2023;

Considérant qu'après analyse du dossier, les circonstances entourant le projet font en sorte que la demande peut être considérée mineure;

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par Yvan Lapointe et appuyé par Patrick Pilon d'accepter la dérogation mineure #2023-0001 autorisant l'implantation d'un garage qui sera situé en cour avant, à plus de 200 mètres de la rue alors que l'article 4.5.1 du règlement de zonage no 131 de la corporation municipale de Saint-Norbert interdit ce type de construction en cour avant.

Mme la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### b. Demande de modification au règlement de zonage 131, article 4.5.1

Considérant que quelques demandes de dérogations mineures ont été demandées pour les mêmes motifs;

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par Yvan Lapointe et appuyé par Patrick Pilon de faire la demande de modification au règlement de zonage 131, article 4.5.1

Mme la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

## BIBLIOTHÈQUE, LOISIRS ET CULTURE

## 20. Entérinement frais de service de garde

### 2023-05-162

Considérant que des parents ont fait la demande d'avoir un service de garde au camp de jour 2023 ;

Considérant que les frais et les reçus doivent être émis séparément;

En conséquence et pour ce motif;

Il est proposé par Denyse Riquier et appuyé par Michel Mondoux d'entériner la décision prise par la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à l'effet que des frais de service de garde de 18\$ par semaine soit chargés aux utilisateurs de ce service.

Mme la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

## 21. Budget inauguration de la bibliothèque

### 2023-05-163

Considérant que la bibliothèque municipale est installée dans son nouveau local;

Considérant que la demande faite à la Commission de toponymie a été acceptée, donnant ainsi le nouveau nom de Bibliothèque Ubaldine-Dauphin;

Considérant qu'une journée d'inauguration aura lieu le 28 mai 2023;

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par Marie-Michèle Paradis et appuyé par Yvan Lapointe d'autoriser un budget maximum de 250\$ pour la tenue de l'évènement d'inauguration de la bibliothèque.

Mme la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **22. Budget des festivités de la Saint-Jean-Baptiste**

**2023-05-164**

Considérant que des festivités en lien avec la Saint-Jean-Baptiste auront lieu le 24 juin 2023;

Considérant que des activités seront organisées lors de cette journée;

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par Marie-Michèle Paradis et Michel Mondoux appuyé par d'autoriser un budget maximum de 3 000\$ pour les festivités en lien avec la Saint-Jean-Baptiste.

Mme la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **23. Achat de coroplaste**

**2023-05-165**

Considérant que la tenue du Marché fermier 2023 et la messe commémorative pour le curé Lavallée;

Considérant que la publicité est essentielle à la visibilité de ces événements;

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par Patrick Pilon et appuyé par Denyse Riquier d'autoriser l'achat de deux coroplastes, soit un pour le Marché fermier et un autre pour la messe commémorative pour le curé Lavallée.

Mme la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **24. Achats de paniers « nouveaux arrivants propriétaires »**

**2023-05-166**

Considérant que le conseil municipal souhaite poser un geste de bienvenue aux nouveaux arrivants qui ont fait l'achat d'une demeure à Saint-Norbert;

Considérant que plusieurs producteurs et artisans ont une entreprise à Saint-Norbert;

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par Marie-Michèle Paradis et appuyé par Michel Mondoux d'autoriser une somme de 50\$ par paniers cadeaux contenant des produits fabriqués par des producteurs et artisans Norbertois et de les remettre aux nouveaux arrivants propriétaires de Saint-Norbert qui ont procédé à l'achat depuis novembre 2021.

Mme la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **25. Impression et vente de livres du curé Lavallée**

**2023-05-167**

Considérant que 2023 est l'année du 60<sup>e</sup> anniversaire de commémoration du curé Lavallée;

Considérant que la première édition a connu un succès;

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par Denyse Riquier et appuyé par Patrick Pilon d'autoriser la réimpression de 20 livres « Un Saint, monsieur le curé » biographie du curé Lavallée publiée en 2013 par Claude Sauvageau, de remettre 2 copies à la bibliothèque municipale et d'en mettre en vente lors de la messe commémorative au coût de 20\$ pour les coûts d'impression du livre.

Mme la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **26. Achat de cadres et de laminés pour le 175<sup>e</sup>**

**2023-05-168**

Considérant que 2023 est l'année de la célébration du 175<sup>e</sup> anniversaire de Saint-Norbert;

Considérant que des demandes ont été faites à la Commission de toponymie pour nommer des lieux municipaux en l'honneur de gens qui se sont impliqués dans leur communauté;

Considérant qu'une journée de dévoilement aura lieu en septembre;

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par Marie-Michèle Paradis et appuyé par Michel Mondoux d'autoriser l'achat de cadres et de laminés pour remettre aux familles des Norbertois honorés et pour afficher dans les locaux municipaux.

Mme la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **27. Installation de toilettes chimiques**

**2023-05-169**

Considérant que l'Espace culturel Jean-Pierre Ferland est un lieu où s'arrêtent plusieurs passants durant la saison estivale;

Considérant que des festivités auront lieu au parc municipal le 24 juin;

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par Patrick Pilon et appuyé par Marie-Michèle Paradis d'autoriser l'installation d'une toilette chimique à l'Espace culturel Jean-Pierre Ferland pour la saison estivale et d'une autre au parc municipal pour le 24 juin 2023.

Mme la mairesse demande le vote  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **SUIVIS ET AFFAIRES NOUVELLES**

### **28. Bilan de la rencontre avec le MTQ**

Des suites de l'envoi au MTQ de la résolution # 2022-12-329 demandant de devancer la traverse piétonnière en zone scolaire, de modifier l'horaire et la vitesse de la zone scolaire à 30 Km/h de façon alternée, de mettre des pancartes lumineuses et plus grandes pour indiquer la zone scolaire et mettre pancarte(s) sur la rue des Érables indiquant la zone scolaire, de retirer 2 « Terrepleins » sur la route 347 dans le village, de révision de la zone de 50 km/h sur la rue des Érables, d'installer 2 « dos d'âne » dans la zone scolaire sur la route 347 (rue Principale) et de devancer la signalisation – indicateur de vitesse. Seule la demande de dos d'âne demeure à l'étude, les autres demandes ont été approuvées.

### **29. Période de questions**

Madame la mairesse répond aux questions de citoyens présents.

### **30. Levée de l'assemblée**

**2023-05-170**

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Patrick Pilon, appuyé par Yvan Lapointe et résolu de lever la séance à 21h43.

Madame la mairesse demande le vote;  
La résolution est adoptée à l'unanimité

---

**Sonia Desjardins**  
Mairesse

---

**Cindy Bélec**  
Directrice générale et greffière trésorière

*Je, Sonia Desjardins, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

**Sonia Desjardins, mairesse**

